

Un service qui "paie"

Des spécialistes en permanence
à votre écoute :

Tél. 03 22 53 30 27

Fax : 03 22 53 30 22

Contactez-les !

Sont également assurés :

- les déclarations à la MSA et à l'AG2R en fin de trimestre
- la déclaration annuelle des données sociales en fin d'année
- l'établissement du certificat de travail et de l'attestation ASSEDIC au départ du salarié

Son fonctionnement :

*Chaque mois, pour chaque salarié,
vous recevez :*

- 2 exemplaires de la fiche de pointage
- 2 exemplaires de la fiche de paie
- 1 récapitulatif mensuel
- 1 relevé d'heures pour le mois suivant

Coût* :

- pour un salarié permanent : **192€^{HT}/an**
- à partir du second salarié permanent : **96€^{HT}/an**
- par salarié saisonnier⁽¹⁾ : **7,80€^{HT}/an**

⁽¹⁾ : hors document fin de contrat.

Pour plusieurs saisonniers nous consulter pour un devis.

Venez profiter de leur savoir-faire

OFFRE PRINTEMPS 2010

-10% sur la facturation d'un salarié pour toute nouvelle adhésion au service "Fiches de Paie"

EN CAS DE PARRAINAGE :

-15% sur la facturation d'un salarié permanent, pour vous et votre parrain

Avec l'appui des juristes en droit du travail

